



ACADÉMIE
DE LILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU JURY DE LA CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE

DNL – LVE session 2026

L'épreuve orale de la certification complémentaire de Discipline Non Linguistique s'est tenue entre le 16 et le 24 mars 2026 pour l'anglais, le 18 mars pour l'allemand et les 2 et 3 avril 2026 pour l'espagnol, au Département des Examens et Concours de Lille.

Les membres du jury adressent leurs félicitations aux lauréats de la certification complémentaire – secteur Discipline Non Linguistique – pour la session 2026. En anglais, le nombre de candidats inscrits a significativement augmenté par rapport aux sessions précédentes, notamment pour les professeurs des écoles, ce qui témoigne de l'intérêt constant que portent les enseignants à la contribution des langues étrangères et de leurs cultures à l'enseignement de leurs disciplines respectives.

Ce rapport poursuit un double objectif :

- Dresser un bilan de l'épreuve de la certification complémentaire DNL conduite dans notre académie en 2026 ;
- Formuler des recommandations à l'attention des futurs candidats.

RAPPEL DES ATTENDUS DE LA CERTIFICATION ET DES EPREUVES D'EXAMEN

La certification complémentaire DNL s'adresse à des enseignants du premier et du second degré qui souhaitent faire valider leur aptitude à enseigner en langue étrangère. La certification complémentaire est destinée aux enseignants du premier degré et du second degré titulaires, stagiaires, ou en contrat à durée indéterminée des établissements publics ou privés sous contrat. Elle n'est en revanche pas destinée aux enseignants de lettres et de langues vivantes étrangères.

Les textes réglementaires sur lesquels s'appuie cette certification sont :

- L'arrêté du 23 décembre 2003 paru au B.O. n°7 du 12 février 2004
- La note de service du 19 octobre 2004 parue au B.O. n°39 du 28 octobre 2004
- La note de service du 16 juillet 2019 parue au B.O. n°30 du 25 juillet 2019

La page du site académique de Lille dédiée aux certifications complémentaires est accessible à l'adresse suivante : <https://www1.ac-lille.fr/certification-complementaire-121662>. Elle précise les conditions d'éligibilité et permet de télécharger le dossier d'inscription.

Constitution du dossier (extrait du B.O n°30 du 25 juillet 2019) : Le candidat inscrit remettra, à la date fixée par le recteur, un rapport (cinq pages dactylographiées) comportant et indiquant :

- un curriculum vitae détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en L' ou à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

Ce rapport sera communiqué par le recteur au jury dans des délais suffisants pour que ce dernier puisse en prendre connaissance préalablement à l'épreuve et en disposer lors de celle-ci. **Ce rapport n'est pas soumis à notation.**

Structure de l'examen : épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury :

- d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie ;

- d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré ou d'une école, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Une description plus détaillée des attendus peut être consultée dans le rapport de jury de la session 2025, téléchargeable sous le lien suivant : <https://www1.ac-lille.fr/certification-complementaire-121662>

LA SESSION 2026

Tableau de répartition des langues présentées :

Secteurs disciplinaires (DNL)	Candidats inscrits	Candidats admis
DNL allemand	3	1
DNL allemand PLP	1	1
DNL anglais	91	44
DNL anglais PLP	16	12
DNL anglais PE	20	13
DNL arabe	1	0
DNL espagnol	14	4
DNL espagnol PLP	3	1
DNL espagnol PE	1	0
DNL italien	4	2
DNL italien PE	1	1
total	155	79

En anglais :

- 111 candidats se sont inscrits à la certification dans les disciplines suivantes :
 - Professeurs de écoles (20)
 - Professeurs des collèges et lycées en arts plastiques, biochimie et chimie biologique, économie-gestion, éducation musicale et chant choral, éducation physique et sportive, sciences et technologies industrielles, histoire de l'art, histoire-géographie, mathématiques, sciences de la vie et de la terre, sciences économiques et sociales, sciences physiques et chimiques.
 - Professeurs des lycées professionnels en économie-gestion, cuisine, lettres-histoire-géographie.
- 94 professeurs se sont présentés à l'épreuve
- 56 candidats ont été déclarés admis (59,5% de réussite par rapport aux présents)

En allemand :

4 candidats se sont inscrits dans les disciplines suivantes :

- Professeurs des collèges et lycées en Histoire-géographie
- Professeurs des collèges et lycées en mathématiques.
- Professeurs des lycées professionnels en Lettres-Histoire

3 professeurs se sont présentés à l'épreuve, et deux ont été admis, soit un taux de réussite de 50% par rapport aux inscrits et de 66% par rapport aux présents.

En espagnol :

18 candidats se sont inscrits dans les disciplines suivantes :

- Professeurs des écoles
- Professeurs des collèges et lycées en éducation physique et sportive, histoire-géographie, mathématiques, sciences physiques et chimiques, économie-gestion
- Professeurs des lycées professionnels en économie-gestion et esthétique-cosmétique

15 professeurs se sont présentés à l'épreuve.

5 candidats ont été déclarés admis (33% de réussite par rapport aux présents).

BILAN ET CONSEILS POUR LES FUTURS PRÉPARATIONNAIRES

Remarques concernant la préparation du dossier

Bien qu'il ne soit pas pris en compte dans l'évaluation, le dossier joue un rôle important dans la préparation du candidat et pour la conduite de l'entretien. Le candidat pourra rendre compte soit d'une expérience déjà engagée, soit d'observations de classes ou d'une projection pédagogique argumentée. Une attention particulière est attendue des candidats qui se présentent à nouveau à la certification : il leur est vivement recommandé d'actualiser leur dossier plutôt que de reprendre à l'identique celui de la session précédente. Cette actualisation permet de rendre compte du chemin parcouru, de la maturation de leur projet et de leur réflexion didactique et pédagogique, mais aussi d'intégrer les expériences ou observations nouvelles qui ont pu enrichir leur démarche.

Remarques concernant la première partie de l'épreuve (exposé du parcours du candidat)

L'exposé permet au candidat de valoriser son expérience et son projet sans se limiter à une reprise du dossier. Une présentation en langue cible est vivement recommandée : elle donne au jury à entendre une langue professionnelle, claire et suffisamment maîtrisée pour constituer un modèle pour les élèves. Les prestations les plus convaincantes témoignent d'une prise de recul et, le cas échéant, d'une évolution des pratiques ou de la réflexion depuis le dépôt du dossier. Des notes brèves peuvent être utilisées, à condition de préserver la fluidité de la prise de parole. Pour des développements complémentaires sur ces attendus, les candidats sont invités à se reporter aux rapports des sessions précédentes.

Remarques concernant la seconde partie de l'épreuve (entretien avec le jury)

Au cours de l'entretien, le jury cherche à apprécier la manière dont le candidat envisage concrètement les apprentissages en DNL, ainsi que sa capacité à mobiliser la langue étrangère dans l'échange. Selon les questions abordées, celui-ci peut se dérouler pour partie en langue cible et pour partie en français, notamment lorsque l'analyse didactique ou pédagogique appelle un développement plus approfondi.

Le jury invite les candidats à réfléchir à la manière de faire réellement parler et interagir les élèves dans la langue étrangère. La capacité à proposer des situations concrètes, à expliquer les choix effectués et à intégrer les dimensions culturelle et interculturelle de l'enseignement contribue enfin à la qualité des échanges avec le jury.

A ce titre, une connaissance des dispositifs qui permettent aux élèves de pratiquer une DNL sur l'ensemble de leur parcours scolaire est attendue. Nous recommandons la lecture attentive du guide pour l'enseignement en langues vivantes étrangères de l'école au lycée, *oser les langues vivantes étrangères* : <https://eduscol.education.gouv.fr/6768/guide-pour-l-enseignement-en-langue-vivante-etrangere-de-l-ecole-au-lycee>

Points de vigilance

S'agissant de la session 2026, quelques éléments saillants sont à porter à la connaissance des candidats, ainsi que plusieurs conseils pour bien se préparer :

- L'engagement à se présenter à l'épreuve dès lors que l'on s'y est inscrit, sauf empêchement de dernière minute, notamment pour raison médicale. L'ensemble du jury a déploré cette année un nombre croissant de candidats absents à l'épreuve.
- La nécessité de bien connaître les principaux dispositifs et enseignements liés aux langues vivantes, tels que l'EMILE (enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère, à l'école primaire), les enseignements de langues et cultures européennes (LCE) au cycle 4 ou encore les sections européennes ou de langues orientales au lycée, et de comprendre l'enrichissement linguistique et culturel qu'ils peuvent apporter aux élèves.
- L'importance d'une connaissance élémentaire de la démarche dite « actionnelle » dans l'enseignement de langues vivantes. À titre d'exemple, l'apport de listes de vocabulaire ou la proposition d'exercices de traduction ou de grammaire, déconnectés de toute activité langagière de réception (compréhension orale ou écrite) et de production font difficilement sens pour les élèves et ne permettent ni la mémorisation ni le développement progressif de leurs compétences.
- Le besoin largement relevé par l'ensemble des membres du jury de montrer une maîtrise suffisante de la langue parlée, tant sur le plan grammatical et lexical que **phonologique**. Le niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues constitue le niveau attendu : le candidat doit disposer de moyens linguistiques suffisamment étendus pour développer clairement ses idées, faire preuve d'un assez bon contrôle grammatical et être capable d'interagir avec une certaine aisance et spontanéité, sans que les erreurs ponctuelles nuisent à la compréhension.
- L'incontournable maîtrise des caractéristiques phonologiques de la langue concernée, indispensable pour offrir aux élèves une langue modélisante et assurée. Dans les langues les plus représentées à la certification — allemand, anglais, espagnol et italien —, le placement et la réalisation de l'accent tonique, mais aussi le rythme et l'intonation, participent pleinement à l'intelligibilité et à la fluidité du discours. Ce travail sur la prononciation doit donc faire l'objet d'une attention particulière. Il doit être approfondi pour certains candidats n'ayant pas obtenu la certification.

Le jury souligne néanmoins que plusieurs candidats se situaient très près des attendus et les encourage vivement à poursuivre leur préparation et à se représenter. La certification peut s'inscrire dans un parcours de progression : la réussite cette année de candidats à leur troisième présentation en offre une illustration.

Pour progresser, les candidats sont invités à multiplier les occasions d'exposition à la langue et de pratique orale : échanges réguliers, mobilités, séjours ou formations linguistiques, conversations en langue cible avec les collègues de langues vivantes. Selon les langues et les sessions, certains stages de perfectionnement proposés par France Éducation international sont également accessibles aux enseignants préparant la certification complémentaire. Les outils conversationnels fondés sur l'intelligence artificielle peuvent enfin constituer un complément pour s'entraîner régulièrement à interagir, travailler la fluidité ou obtenir un retour sur sa production, dans le respect du cadre d'usage de l'IA en éducation et sans se substituer aux échanges authentiques ni à un accompagnement humain.

Rapport rédigé en collaboration avec l'ensemble du jury par

Julien Cots, IA-IPR d'espagnol

Anne Mayer, IA-IPR d'anglais

Patrice Przybylski, IA-IPR d'allemand

Présidents des jurys de certification complémentaire DNL